

Parc national de la Réunion

Objectif 03: Conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques

[...]

- **Mesure 3.3 – Connaître et maîtriser l'impact de la chasse sur les espèces et les habitats indigènes**

Parmi les activités, la chasse apparaît comme un moyen de contrôle efficace des espèces animales exotiques dans le milieu naturel. Cette activité doit toutefois être accompagnée, afin de réduire ses impacts négatifs sur les espèces et habitats indigènes, par des actions de formation et de sensibilisation, visant à favoriser des comportements responsables en milieu naturel, mais aussi de « reconversion » des braconniers. La réglementation du parc national encadrera les pratiques de chasse, en particulier dans les espaces les mieux préservés (espaces de naturalité préservée, anciennes réserves naturelles nationales, etc.).

Rôle de l'établissement public du parc national

- Appuyer et participer aux actions visant à mieux connaître les populations d'espèces chassables (exotiques), leur place dans les écosystèmes, leurs impacts, et ceux de la chasse sur les populations et les milieux indigènes, afin de pouvoir réorienter la gestion des sites et la place de la chasse.
- Encourager, voire mener des actions visant à améliorer les pratiques de chasse et à sensibiliser les chasseurs aux enjeux de la conservation des milieux indigènes.
- Participer à la surveillance des infractions et à l'action de police.

Rôle des communes

Participer à la sensibilisation des chasseurs.

Autres acteurs opérationnels

- État (DEAL), ONF, ONCFS, BNOI
- Département
- CBNM, scientifiques
- Fédération de chasse, chasseurs

[...]

Page 77 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2881

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-11 12:26